

Compte-rendu réunion Conseil Municipal du 11/02/2021

Présents : Daniel MIDON, Jean-Pierre BEGEL, Dominique DUCHANOY, Patrice GENIN, Nadia GIRARDET, Mathilde HAUMONTE, Aude LAMERANDT, Sylvie LEUVREY, Philippe MANGIN, Monique PATENAY, Laurent PAULY, Philippe PETIT, Frédéric PFEFFER, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT
Anne-Lyse GROMER PELTIER, présente en deuxième partie de Conseil en raison de ses obligations professionnelles

Excusés : Emmanuel BAROTTE, pouvoir à Paul VILCOT, Marie-Edith MOREL, pouvoir à Philippe PETIT

Ordre du jour :

1. Vote des taux de fiscalité locale (délibération)
2. Ouverture de crédit avant vote du budget (délibération)
3. Subventions aux associations (délibération)
4. Conventions de déneigement (délibération)
5. Demande de subvention DSIL (délibération)
6. Convention de financement RASED (délibération)
7. Fixation promus/promouvables (délibération)
8. Présentation des lignes directrices de gestion (délibération)
9. Adhésion au CNAS (délibération)
10. Délégations
11. Questions diverses : logiciel enfance, présentation écoquartier

1) Vote des taux de fiscalité locale (délibération), Daniel MIDON

Document envoyé en amont de la réunion

Monsieur le Maire propose de maintenir la fiscalité locale à son niveau de 2020, soit :

- Taxe Foncière sur le foncier bâti : 12,71 %
- Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 30,14 %

Avis favorable à l'unanimité.

Daniel MIDON informe que, dorénavant, Philippe PETIT assure la responsabilité des finances.

2) Ouverture de crédit avant le vote du budget (délibération), Daniel MIDON

Afin d'engager et de mandater les dépenses d'investissements (achat de tablettes pour le logiciel enfance et le paiement de travaux forestiers), il convient de voter les crédits nécessaires avant l'adoption du budget 2021.

- Achat de tablettes au compte 2183 : 478,00 €
- Travaux sylvicoles au compte 2117 : 855,18 €

Avis favorable à l'unanimité.

3) Subventions aux associations (délibération) Philippe PETIT

La commission des finances s'est réunie et propose au CM d'allouer 5500 € pour l'ensemble des associations qui ont transmis un dossier de demande.

Daniel MIDON explique qu'une subvention exceptionnelle avait été donnée en 2020 à FFL à hauteur de 950 euros pour financer un plateau pour le char de St Nicolas. Il rappelle que toute association bénéficie de salle en prêt gratuit.

Proposition de maintenir les subventions identiques à 2020. Certains élus, participant à une association, ne prennent pas part au vote de la subvention les concernant.

Association	Montant	Nombre de votants	Résultat
ES Avière	1600 €	17	Unanimité
Judo club	800 €	16	Unanimité
Pétanque club	200 €	17	Unanimité
École de pêche	600 €	17	Unanimité
Amis de l'École	1200 €	16	Unanimité
Loisirs Orientation Sanchev	800 €	17	Unanimité

Deux nouvelles associations ont été créées en 2020. Le Conseil décide d'attribuer une subvention de principe à ces deux nouvelles associations :

- Vosges Mobilité Active : 150 € : 1 contre, 16 pour
- FAIRE : 150 € à l'unanimité

4) Conventions de déneigement (délibération) Daniel MIDON

Proposition d'établir une convention de déneigement entre la commune et :

- Le cabinet médical : 40 € par passage
- L'entreprise Honoré : 130 € par passage
- La société GQF : 130 € par passage

Laurent SOUVAY s'est chargé d'établir les montants, en fonction du temps passé, de la surface, du sel et du matériel utilisés. Le passage dans les entreprises est effectué après le déneigement des routes forgeronnes.

Les 3 entités sont d'accord. Il convient donc de prendre une délibération autorisant le Maire à signer ces conventions.

Avis favorable à l'unanimité.

5) Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement local)

Document envoyé en amont de la réunion

Proposition de déposer une demande de subvention pour la rénovation énergétique dans le cadre du plan de relance, notamment pour l'achat d'éclairage à LED pour l'école.

Le devis est de 9433 €, la subvention est de 40%. Ce changement de luminaires représente une économie d'électricité de 1250 € annuellement.

Avis favorable à l'unanimité.

6) Convention de financement RASED (délibération) Catherine SCHMITT

Document envoyé en amont de la réunion

La commune a été destinataire d'un courrier, afin de participer à l'achat de matériel et tests psychométriques pour les enfants scolarisés nécessitant l'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED). La Ville de GOLBEY règlera la totalité de la facture. Les FORGES rembourseront GOLBEY proportionnellement au nombre de classes par école sur le nombre de classes totales, soit 6/67ème pour Les FORGES.

Avis favorable à l'unanimité.

7) Fixation promus/promouvables (délibération) Catherine SCHMITT

Dans le cadre de la politique des ressources humaines, la collectivité doit fixer le ratio promus/promouvables : pourcentage des agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade pouvant être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un tel avancement. Ce taux doit être déterminé par l'assemblée délibérante après avis du Comité technique paritaire

Le maire propose de fixer le taux à 100 % pour l'année 2021.

Le taux ne signifie pas que les agents bénéficient systématiquement d'avancement de grade. Les agents concernés devront faire une demande écrite adressée au maire ; elle sera examinée selon les Lignes Directrices de Gestion.

Avis favorable à l'unanimité.

8) Présentation des Lignes Directrices de Gestion (délibération) Catherine SCHMITT

Document envoyé en amont de la réunion

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

1. Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEC

2. Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

3. Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La sécurisation des avancements et promotions pour l'année 2021 impose l'adoption des LDG. En l'absence de LDG, il ne serait juridiquement pas possible de procéder aux promotions.

Les mesures visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la promotion comme dans le recrutement sont également précisées dans les LDG,

Les LDG précisent l'état des lieux, les possibilités d'avancement pour l'année, les actions à mettre en œuvre en matière d'organisation du travail, de la santé et sécurité, formation, rémunération, mobilité etc...

Elles sont établies pour 3 ans, révisables annuellement.

Les LDG ont été proposées au Comité technique paritaire le 19/01/2021 qui a prononcé un avis favorable sauf une remarque sur une phrase mal formulée que nous avons reprise : information par le maire pour tout agent qui se présenterait à un examen professionnel ou à un concours que cette inscription n'engage pas une nomination systématique dans un nouveau garde.

Elles seront présentées aux agents lors de réunions programmées les 17 et 18 février.

Avis favorable à l'unanimité.

9) Adhésion au CNAS (délibération) Catherine SCHMITT

Document envoyé en amont de la réunion

La mise en œuvre d'une action sociale de qualité est un des axes des LDG.

Le Comité National d'Action Sociale est une association loi 1901 qui propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la Fonction Publique Territoriale. C'est un organisme paritaire créé en 1967. Il regroupe 20°064 structures territoriales adhérentes ce qui représentent 798 754 bénéficiaires.

Les prestations du CNAS relèvent de différents domaines :

- vie quotidienne (prestation mariage, contribution chèque CESU),
- enfants (naissance, contribution garde, scolarité), achat de véhicule),
- solidarité (secours ponctuels, décès, handicaps),
- prêts,
- culture loisirs (chèques culture, abonnements, billetterie),
- vacances (séjours, chèques vacances avec 45 % bonification maxi).

Certaines prestations sont attribuées en fonction des revenus du foyer et d'autres sont sans plafond de ressources.

La cotisation annuelle est de 212 € par agent.

L'avis du Conseil est sollicité pour :

- Mettre en place cette action sociale permettant de renforcer la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité
- Verser au CNAS la cotisation
- Désigner un délégué parmi les élus et un parmi les membres du personnel bénéficiaire

Avis favorable à l'unanimité.

Catherine SCHMITT et Delphine FRANCOIS sont désignées déléguées représentant les élus et le personnel.

10) Délégations

Le maire informe qu'il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- Propriété située rue du Pont Tournant
- Propriété située rue du Sauveux
- Propriété située route de Darney
- Propriété située rue du Pot à l'Oiseau

11) Questions diverses

- Logiciel enfance

Deux formations ont lieu les 4 et 15 février afin de mettre en place le logiciel. Les vacances d'hiver permettront de faire les derniers réglages. Il conviendra d'informer les parents rapidement.

- Accord de principe pour demander des subventions pour la construction d'un bâtiment

La demande de subventions est à déposer avant le 28/02. Il faut attendre une estimation du coût.

Le Conseil donne un accord de principe au maire pour la demande de subventions.

- Proposition d'une réunion de travail du Conseil suite à la réunion de la commission travaux et au retour de l'étude de faisabilité

- Élections départementales et régionales

Elles sont prévues les 13 et 20 juin ; il y aura un double bureau de vote sur les 2 sites. L'organisation est à finaliser. Les conseillers sont invités à participer à la tenue des bureaux de vote (probablement 3 tours de garde).

- Proposition de location des toitures de l'école, mairie, ferme forgeronne

En lien avec la CAE, la SEM terre et mer sollicite la location de toitures des bâtiments forgerons pour la pose de panneaux photovoltaïques. Le Conseil accorde une déclaration de principe non pas au vu du rapport de la location (1 €/m² par an) mais pour afficher sa volonté de développer les énergies renouvelables.

Le Conseil sera amené à délibérer ultérieurement.

- Travaux salle des fêtes :

Les travaux (réfection du sol et pose de nouveaux meubles) dans la cuisine de la salle des fêtes sont terminés ; ils ont été effectués par les agents du service technique.

- Info vaccination anti COVID :

Les personnes âgées ont des difficultés à s'inscrire : centres de vaccination saturés, absence de réponses en appelant les numéros de téléphone dédiés ou par Internet. Le CCAS se mobilise pour aider les personnes en difficulté et conduire les personnes seules à leurs rendez-vous de vaccination. Transmettre les difficultés des personnes isolées.

Catherine SCHMITT